

## LIMINAIRE AU CHS-CT 06 du 4 juillet 2017

Monsieur le Président,

Ce CHSCT se tient dans une période particulière. Le ministère de la Fonction Publique disparaît, son rattachement au Ministère de l'Action et des Comptes Publics est le signe que la Fonction Publique devient une variable d'ajustement. La volonté de réduire encore plus la place et le rôle des services publics est ainsi clairement affichée.

Ces orientations, et plus encore leur traduction concrète, suppression annoncée de 120 000 fonctionnaires, ne tiennent pas compte de l'impact sur les conditions de vie au travail des agents.

La fermeture en 2018 du pôle comptable régional de Nice qui nous est présentée aujourd'hui est le résultat de cette politique néfaste et inéquitable.

– Iniquité entre les agents restructurés des RR dites « versantes » et ceux de la RR de Marseille dite « accueillante ».

Ainsi, les agents de la RR de Nice peuvent bénéficier des mesures d'accompagnement social suite à la fermeture de leur service, il n'en est pas de même pour les agents de la RR de Marseille, transformée en RI. Or cette dernière verra non seulement ses effectifs doubler mais également sa direction changer (de la DR de Marseille à la DI de PACA-Corse) avec une charge de travail accrue (DAFN Corse, Droits de port, TGAP nationale, contributions indirectes). Solidaires demande que les agents de la RR de Marseille soient eux aussi considérés comme restructurés. Pour appuyer cette exigence, nous nous reposons sur l'arrêté du 10 mars 2017 relatif au réseau comptable de la DGDDI selon lequel les RI sont créées et reprennent l'activité comptable des RR.

– Iniquité entre les agents affectés dans ces nouvelles RI qui bénéficieraient de la revalorisation de leur prime comptable (revalorisée à 148€ d'après le GT DGDDI du 20/06/2017) et ceux qui continuent de travailler en RR jusqu'à leur fermeture sans revalorisation quelconque. La fermeture d'un service comptable entraîne une hausse de la charge de travail qui n'est pas moins importante que la montée en charge d'un nouveau service.

La « fiche d'impact » qui nous est présentée aujourd'hui semble bien légère et minimise les difficultés de cette restructuration. L'impact sur les agents est évoqué à minima.

Pour commencer, cette fiche est inexacte concernant les effectifs. Les effectifs réels sont : 1 receveur régional, 2 adjoints, **4A, 4B** (+2Bparis spécial) et **2C** et non comme l'affirme ce document de « 2A, 7B, 1C ». Madame Bartala, si vous ne connaissez même pas les effectifs placés sous votre responsabilité comment pouvez-vous espérer le succès de cette réorganisation ?

Cette mésestimation initiale est de mauvais présage pour la gestion des « surnombres » cette notion étant particulièrement floue et la direction générale ayant annoncé que les sureffectifs à la résidence ne pourraient dépasser deux ans.

Est-ce la raison pour laquelle l'Administration ne fait le CT qu'un an avant la suppression de la RR, alors que le dispositif d'accompagnement social prévoit un délai de 24 mois pour les agents restructurés ?

De même, concernant « la capacité des locaux des différents services d'accueillir les agents venus de la RR », Solidaires exige la communication des postes vacants qui pourraient être réservés aux agents restructurés et qu'un vrai choix entre plusieurs postes leur soit proposé. Le libre choix du régime de travail et non l'application automatique du régime du nouveau service d'affectation, permettrait de s'adapter aux contraintes des agents dans le contexte de la disparition de leur service. Plus largement, les répercussions sur les autres services sont complètement sous évaluées :

– Il n'est fait aucune mention des adaptations à faire concernant la gestion des marchandises saisies et gérées par le PUD de Monaco. L'impact sur les brigades et bureaux de Nice et de l'aéroport concernant le transfert des 650 papiers par la surv et des Garbo n'est pas mentionné.

– Il n'est pas évoqué non plus que la RR de Nice traite de la Garantie pour le Receveur des Régies de la Principauté de Monaco. A-t-il seulement été prévenu ?

La nouvelle RI de Marseille va être confronté à des difficultés qu'il ne faut pas sous évaluer :

– les Droits de Port (DN) sont gérés de façon "artisanale" par un agent de la RR de Nice, comme la RR d'Aix-en Provence, alors qu'à Bastia est utilisé un logiciel de la CCI.

– Le DAFN concerne une multitude de redevables dont les paiements vont devoir être gérés par la DI de Marseille, qui ne traite actuellement pas cette taxe. Le nouveau logiciel PUMA sur lequel compte beaucoup l'administration ne sera probablement pas opérationnel à temps..

– Pour gérer la perception de la TGAP une inspectrice de la RR de Nice a demandé à suivre son poste à Marseille pourtant ce poste n'existe pas dans l'organigramme transmis au CHSCT. Ce document semble aussi peu fiable que la fiche d'impact transmise au CHSCT.

Pour l'heure à Marseille, alors que la RI verra le jour à l'automne 2018 rien n'est prêt : l'organigramme qui nous est présenté n'est qu'un brouillon ; l'immobilier n'avance pas ; l'ergonome du Ministère n'a fait pour l'instant que des conclusions généralistes et aucune sur le plan immobilier ; L'étude du phasage des travaux commence à peine. Et concernant les groupes de travail préparatoires, l'information des agents a été plus que superficielle et faite au coup par coup.

A ce stade, Solidaires ne peut que réitérer ses inquiétudes face à l'impréparation de ce projet.